

Alerte

Communiqué à tous les **intervenants** du secteur porcine du Québec

Déclaration de cas de *Senecavirus A* (SVA)

État de la situation

Déclaration de la maladie : L'EQSP vient d'être informée d'un cas de *Senecavirus A* (SVA) dans une maternité et une pouponnière en lien épidémiologique.

Situation géographique : La maternité est localisée à Sainte-Sabine en Montérégie ouest et la pouponnière à St-Hyacinthe.

Description de la situation : Ces cas ont un lien épidémiologique direct entre eux et un lien probable avec le cas de SVA dans un centre de rassemblement tel que déclaré par l'EQSP dans son communiqué du 30 décembre dernier. Cette détection s'inscrit dans le cadre d'un plan d'échantillonnage exhaustif pour identifier la présence du virus dans les sites de production identifiés originellement en lien épidémiologique potentiel avec le centre de rassemblement en question.

La maternité et la pouponnière ayant récemment reçu des porcelets de la maternité où le diagnostic vient d'être confirmé sont en autoquarantaine. L'éleveur collabore pleinement avec l'EQSP et le plan d'action de l'EQSP sera mise en œuvre pour l'éradication de la maladie des sites affectés. Pour chacun des sites, les éleveurs dans un rayon de 5 km seront avisés de la situation afin d'être vigilants et s'assurer d'une biosécurité rigoureuse dans leurs installations.

La situation a aussi été déclarée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui a dépêché une équipe vétérinaire sur les lieux et pris des échantillons pour analyse afin d'écartier la présence de toute autre maladie vésiculeuse porcine. Les résultats obtenus hier confirment que seul le SVA est en cause. Le MAPAQ a aussi été informé de la situation.

Importance de la maladie

La maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine ou la salubrité des aliments et ne semble pas avoir d'impact technico-économique important sur la production, mais dans certains cas il y a une augmentation des mortalités néonatales. Son importance principale provient de la ressemblance clinique avec d'autres maladies vésiculaires qui doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), soit la fièvre aphteuse, la maladie vésiculeuse du porc et la stomatite vésiculeuse.

Le *Senecavirus A* n'est pas une maladie déclarable au Canada, mais puisque seuls des tests de laboratoire menés par l'ACIA permettent de la distinguer des autres maladies vésiculaires mentionnées ci-haut, sa présence pourrait avoir un effet perturbateur significatif sur le commerce, le temps que le diagnostic soit confirmé.

<p style="text-align: center;">Signes cliniques</p> <p>Porcs en engraissement et truies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vésicules, ulcérations ou érosions sur le groin, les narines, les muqueuses orales, la langue, les mamelles, la peau et les pieds. • Gonflement et apparition d'une bande blanche au niveau de la bande coronaire (à la jonction des onglons et du pied). • Boiterie aiguë (souvent le premier signe qui est observé). • Anorexie, léthargie et/ou fièvre. • 	<p>Nouveau-nés (<7 jours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation soudaine de la mortalité <ul style="list-style-type: none"> - 40 à 80 % chez les porcelets de < 3 jours; - 0 à 30 % chez les porcelets de 4 à 7 jours. • Présence ou pas de diarrhée.
<p>Surveillance et déclaration</p>	
<p>Si des intervenants entrent en contact avec des troupeaux de porcs et qu'un ou plusieurs des signes cliniques du SVA sont observés, avisez immédiatement l'éleveur qui pourra faire appel à son médecin vétérinaire praticien pour un diagnostic. L'EQSP encourage fortement les éleveurs à lui déclarer tout cas positif au 1 866 218-3042. L'EQSP coordonnera avec une équipe-conseil la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie afin d'en limiter les impacts sur l'industrie porcine québécoise.</p>	
<p>Mesures de biosécurité</p>	
<p>Pour éviter la propagation de la maladie :</p> <p>Visiteurs (conseillers techniques, équipes de travail, etc.)</p> <p>a) Suspendre toute visite non essentielle sur les sites de production de la région géographique déterminée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les visites essentielles, appliquer les mesures de biosécurité préconisées suivantes, soit le port de bottes, survêtements et gants/lavage des mains et respecter chacune des étapes d'entrée et de sortie d'une entrée danoise ou d'un système équivalent. Laver votre véhicule avant toute visite sur un autre site d'élevage porcin. <p>Véhicules (meuneries, transporteurs de porcs, abattoir, récupérateurs d'animaux morts, etc.)</p> <p>b) Pour la région géographique déterminée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter les déplacements strictement pour les livraisons/chargements aux sites d'élevage porcin qui s'y trouvent. Éviter d'y circuler pour toute autre livraison/chargement; • toute livraison/chargement devrait être la dernière d'un circuit de livraison/chargement; • vérifier auprès de l'éleveur s'il a un site de dépôt de livraisons autre que la ferme (semences, médicaments, etc.). 	